



**OPALE**  
L'électricité composée

 d'hydraulique



**TOPAZE**  
L'électricité composée

 de solaire local    
 d'hydraulique suisse 


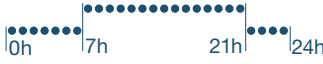





**AMBRE**  
L'électricité composée

 de solaire local  

## Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh) / S'applique sur la totalité de votre consommation

			Prix hors TVA	Prix TVA comprise
	<b>SID PME</b> Haut tarif Bas tarif		17,33 12,35	18,66 13,30
	<b>SID PME</b> Haut tarif Bas tarif		18,83 13,85	20,28 14,92
	<b>SID PME</b> Haut tarif Bas tarif		17,08 12,10	18,40 13,03

## Notre complément solaire local

### AMBRE



L'électricité composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 10.- (HT)

## Votre électricité en détails

Energie		SID PME
 OPALE	Haut tarif	8,05
	Bas tarif	6,49
 TOPAZE	Haut tarif	9,55
	Bas tarif	7,99
 MES	Haut tarif	7,80
	Bas tarif	6,24
Réseau		BT2
Utilisation du réseau	Haut tarif	5,42
	Bas tarif	2,00

Swissgrid SA - Services systèmes	0,16
RPC et protection des eaux et poissons <sup>1)</sup>	2,30
PCP <sup>2)</sup>	1,40

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	Hors TVA	8,50/kW/mois
	TVA comprise	9,15/kW/mois
Energie réactive*	Hors TVA	4,10 cts/kVarh
	TVA comprise	4,42 cts/kVarh

\*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

### SID PME

BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

## Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG), les arrêtés et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sur notre site internet.

### Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

### Facturation

Douze factures sont établies dans l'année. Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

## TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

### Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur: [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch).

### Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur notre site internet, en téléchargeant l'« Arrêté fixant les taxes et redevances communales » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Vous souhaitez en savoir plus ?



**Services industriels de Delémont**  
route de Bâle 1  
CH-2800 Delémont  
tél. +41 (0)32 421 92 00  
[sid@delemont.ch](mailto:sid@delemont.ch)  
[sid@delemont.ch](mailto:sid@delemont.ch)

<sup>1)</sup> Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

<sup>2)</sup> Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kWh
PCP - Eclairage public	0,70 cts/kWh